

PROGRAMME DE FORMATION

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

REGLEMENTATION

Toute personne souhaitant créer une entreprise en transport routier de marchandises, de déménagement ou de loueurs de véhicules industriels avec conducteur destinés au transport des marchandises au moyen exclusivement de véhicules d'un poids maximal autorisé n'excédant pas 3,5 tonnes, a l'obligation d'obtenir l'Attestation de capacité professionnelle correspondante. Elle est exigée pour inscrire la société au registre des transporteurs et loueurs tenu par la DREAL et exercer l'activité de transporteur routier léger de marchandises.

OBJECTIFS

Se préparer à passer l'examen visant l'Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises par l'acquisition des connaissances et des compétences prévues par le référentiel d'examen portant sur la réglementation, la gestion et l'exploitation d'une entreprise en transport routier léger de marchandises.

PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant créer, gérer ou exploiter une société en transport routier léger de marchandises, exclusivement avec des véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes de poids maximal autorisé.

NIVEAU

Pas de niveau particulier requis, cependant un niveau CAP ou BEP est conseillé.

PREREQUIS

Il est recommandé de maîtriser le socle commun de connaissances et de compétences de la langue française et des opérations de calcul de base (règle de trois, pourcentage).

DURÉE

105 heures examen compris, soit 15 jours effectifs répartis sur :

- 3 semaines consécutives (présentiel)
- ou 4 mois maximum (e-learning, mixte)

MODALITES

Trois solutions de formation :

- Présentiel
- E-learning
- Mixte

METHODES PEDAGOGIQUES

Utilisation des pédagogies :

- expositive : méthodes affirmative (magistrale, démonstrative) et interrogative (par questionnaire)
- active : méthode de la découverte (mise en situation, étude de cas, jeu de rôle) adaptée à la formation des adultes

Alternance d'apports théoriques et pratiques (exercices et entraînement à l'examen)

Prise en compte des acquis

Travaux individuels et de groupes

MOYENS

Présentiel :

- Salle équipée d'un ensemble multimédia

E-learning :

- Plateforme de formation à distance avec assistance technique, administrative ou pédagogique adaptée

PROGRAMME DE FORMATION

SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Remise en début de formation de deux supports :

- Livret du stagiaire (cours)
- Manuel d'exercices (QCM, Exercices et questions à réponse rédigée)

Consultation de documentation professionnelle

MODALITES DE SUIVI

Signature des stagiaires par demi-journée d'une feuille d'émargement, également signée par le formateur (présentiel, mixte)

Attestation justifiant du décompte des temps de connexion à la plateforme (e-learning, mixte)

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Titulaires d'une spécialisation en transport (permis, certification, attestation de capacité, diplôme) en lien avec la formation dispensée, experts justifiant d'une pratique professionnelle dans les domaines visés par la formation, les formateurs sont agréés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

MODE D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

Le participant est évalué par le(s) formateur(s)(trices) au fur et à mesure de sa progression pédagogique :

- par des tests réguliers de contrôle des connaissances (contrôle continu)
- par des évaluations intermédiaires effectués à la fin de chaque module
- par un examen blanc final basé sur l'ensemble des modules permettant d'évaluer le niveau de progression des connaissances/compétences atteint avant le passage à l'examen

EXAMEN

L'examen se déroule en centre le dernier jour de formation.

La justification d'une présence effective en formation ou d'un temps de connexion de 102 heures est une condition obligatoire pour être présenté à l'examen.

L'examen dure 3 heures avec deux épreuves comprenant

- un questionnaire de 50 QCM sur 100 points (une note inférieure à 50 est éliminatoire)
- des exercices ou questions à réponse rédigée sur 100 points (une note inférieure à 40 est éliminatoire)

Une note globale inférieure à 120 points sur 200 est éliminatoire

VALIDATION

Sous réserve de réussite à l'examen :

- une Attestation de fin de formation avec mention des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen
- une Attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de marchandises établie par la DREAL

En cas d'échec :

- un relevé des notes obtenues aux différentes épreuves de l'examen
- une Attestation de suivi de la formation réglementaire permettant au candidat de se présenter à nouveau à l'examen (dispense de formation) (cf. *Décision du 2 avril 2012 – chapitre VII*)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Suite à l'obtention de l'Attestation de capacité professionnelle, en vue d'inscrire sa société au registre des transporteurs et loueurs auprès de la DREAL, le représentant légal de la structure (en l'occurrence le détenteur de l'Attestation de capacité professionnelle) devra être majeur et remplir la condition d'honorabilité (casier judiciaire n°2 vierge).

PIECES A FOURNIR

Pour valider votre inscription, merci de fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour ou permis de conduire)
- un justificatif de domicile (de moins de trois mois)
- le CERFA 11414*05 dûment rempli (Demande d'attestation(s) de capacité professionnelle)
- le certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (ex JAPD) pour les moins de 25 ans

PROGRAMME DE FORMATION

ATTESTATION DE CAPACITE PROFESSIONNELLE EN TRANSPORT ROUTIER LEGER DE MARCHANDISES

CONTENU DE FORMATION

Accueil, présentation de la formation et tour de table (30 mn)

Module A : L'entreprise et le droit civil et commercial (9h00)

- Les formes juridiques,
- L'imposition,
- Les effets de commerce,
- Les différents moyens de recouvrement des créances,
- Les sûretés du prêteur,
- C.C.I.,
- Tribunal de commerce.

Module B : L'entreprise et son activité commerciale (3h00)

- Elaboration d'une étude de marché,
- La politique de prix, de produit, et de distribution.

Module C : L'entreprise et le cadre réglementaire de l'activité de transport (10h30)

- Organisation de la profession,
- Les titres d'exploitation,
- Les contrats de transport,
- Loi, sécurité et modernisation et protocole de sécurité,
- Les assurances,
- Les sanctions,
- Les délais de paiement.

Module D : L'entreprise et son activité financière (52h30)

- Evaluation du coût de revient,
- Budget prévisionnel,
- Les comptes de fin d'exercice,
- L'analyse économique,
- L'analyse financière,
- Les amortissements,
- Le plan de trésorerie,
- Le plan de financement,
- La fiscalité.

Module E : L'entreprise et ses salariés (17h30)

- Les principales sources de la réglementation,
- Les formalités d'embauche et les différents types de contrat de travail,
- Les instances professionnelles,
- La durée du travail et la rémunération.

PROGRAMME DE FORMATION

Module F : L'entreprise et la sécurité (8h30)

- Le code de la route,
- Les règles de sécurité,
- Le permis.

Bilan, synthèse du stage et évaluation de satisfaction des stagiaires (30 mn)

Examen (3h00)